

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi dix-neuf juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures à la salle Multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents :       Mme Lise Castilloux, maire  
                          M. Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant  
                          M. Sylvain Bourque, conseiller  
                          Mme Maude Brinck-Poirier, conseillère  
                          M. Jean-Bertrand Molloy, conseiller

Sont absent :         M. Paul-Égide Bourdages, conseiller  
                          M. Joshua Burns, conseiller

Est aussi présent :   M. Vital Cyr, directeur général et greffier-trésorier par intérim

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux.

Les membres présents forment le quorum

---

Réouverture de la séance.

- 16.1 Reddition de compte subvention programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien;
- 16.2 Autorisation achat buts de soccer;
- 16.3 Affichage poste service à la clientèle et responsable des locations de salles;
- 16.4 Mise à jour administrateur compte caisse Desjardins et Accès D Affaires;
- 16.5 Projet réfection terrains sportifs – représentant ministère;
- 16.6 Programme Emploi-Québec;
- 16.7 Programme gagnant-gagnant Carrefour Jeunesse-Emploi;
- 16.8 Comité de sélection poste directeur général;
- 16.9 Demande indemnisation;
- 16.10 Autre(s) point(s) :
  - 16.10.1 Projet éclairage sentier halte;
- 16.11 Période de questions;
- 16.12 Levée de la séance.

## **RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Le maire, Mme Lise Castilloux, procède à la réouverture de la séance ajournée le 5 juin 2023 sur la proposition de M. Jean-Bertrand Molloy.

Unanimité.

### **RÉSOLUTION 023-06-542**

#### **16.1 REDDITION DE COMPTE SUBVENTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET ENTRETIEN**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 125 151 \$ en 2022 pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022-2023;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** la Municipalité de Caplan informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 023-06-543**

##### **16.2 AUTORISATION ACHAT BUTS DE SOCCER**

**CONSIDÉRANT QUE** la réfection du terrain sportif permet l'ajout de terrains supplémentaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre de buts est insuffisant;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du coordonnateur des loisirs;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le conseil municipal accepte la proposition du coordonnateur des loisirs en lien avec la soumission reçue de Sports-Inter Plus au montant de 2 915 \$, excluant les taxes, soit autorisé pour l'achat de 2 buts de soccer.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 023-06-544**

##### **16.3 AFFICHAGE POSTE SERVICE À LA CLIENTÈLE ET RESPONSABLE DES LOCATIONS DE SALLES**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'entamer un processus pour l'embauche d'une ressource additionnelle au secteur administratif;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général par intérim;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le conseil accepte la recommandation du directeur général et procède à la création du poste de responsable du service à la clientèle et responsable des locations de salles;

**Que** le conseil municipal mandate le directeur général par intérim pour la dotation du poste;

**Que** les modalités d'embauche soient négociées en conformité avec la convention de travail à être sellée entre le conseil municipal et les employés.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 023-06-545**

##### **16.4 MISE À JOUR ADMINISTRATEUR COMPTE CAISSE DESJARDINS ET ACCÈS D AFFAIRES**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre à jour les administrateurs au compte Desjardins (Folio no. 32173) et Accès D Affaires;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy;

**Que** Mme Mélanie St-Pierre soit dorénavant la représentante de tout compte que la Municipalité de Caplan détient à la caisse.

**Que** ce représentant exerce les pouvoirs suivants au nom de la Municipalité de Caplan :

- Émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à l'ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de l'entreprise;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de l'entreprise;

- Signer tout document ou convention utiles pour l'ouverture et la gestion de ou des comptes et pour la bonne marche des opérations de l'entreprise.

**Que** Mme Mélanie St-Pierre, soit désignée administrateur aux fins d'utilisation du Service Accès D Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;

**Que** Mme Mélanie St-Pierre, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Caplan toute convention Accès D Affaires et tout autre document requis ou utile à cette fin tels que définis à la convention Accès D Affaires dont celui d'adhérer à tout nouveau service et sous-service que la caisse principale peut mettre à la disposition de l'entreprise et à en accepter les conditions d'utilisation.

**Que** la personne mentionnée ci-dessus, incluant les administrateurs principaux, soit autorisée, au nom de l'entreprise à apporter en tout temps des modifications à la convention Accès D Affaires et à tout autre document relatif au service Accès D Affaires;

**Que** cette résolution demeure en vigueur et lie l'entreprise tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas été révoquée ou remplacée par une autre résolution qui aura été remise à la caisse principale.

**Que** Mme Sylvie Arsenault soit retirée à titre d'administratrice de tout compte de la Municipalité de Caplan.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 023-06-546**

##### **16.5 PROJET RÉFECTION TERRAINS SPORTIFS – REPRÉSENTANT MINISTÈRE**

**CONSIDÉRANT** le projet de remise en état du terrain sportif;

**CONSIDÉRANT QU'**une reddition de compte doit être signée par la ou le représentant(e) et doit être transmise au ministère;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de modifier la représentante auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au niveau du programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase 4;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le conseil désigne le directeur général par intérim comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 023-06-547**

##### **16.6 PROGRAMME EMPLOI-QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** la disponibilité d'un programme d'aide à l'emploi à Emploi-Québec;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général par intérim;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Mme Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le conseil accepte la recommandation du directeur général par intérim;

**Que** le directeur général soit autorisé à signer tous documents en lien avec cette demande.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 023-06-548**

##### **16.7 PROGRAMME GAGNANT-GAGNANT CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI**

**CONSIDÉRANT** le projet gagnant-gagnant parrainé par le Carrefour Jeunesse-Emploi;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet ne génère aucune dépense pour la municipalité;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du coordonnateur des loisirs;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le conseil municipal accepte de participer au projet gagnant-gagnant parrainé par le Carrefour Jeunesse-Emploi; tel que recommandé par le coordonnateur des loisirs;

**Que** le coordonnateur des loisirs soit autorisé à signer tous documents en lien avec cette demande.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 023-06-549**

##### **16.8 COMITÉ DE SÉLECTION POSTE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**CONSIDÉRANT** l'ouverture du poste de directeur général et greffier-trésorier;

**CONSIDÉRANT QU'**un processus de dotation est mis à en place et nécessite un comité de sélection;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le conseil mandate M. Jean-Marc Moses, conseiller et Vital Cyr, directeur général par intérim pour faire partie du comité de sélection.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 023-06-550**

##### **16.9 DEMANDE INDEMNISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le Tribunal administratif du Travail dans le dossier numéro 1273848-01B -2204 doit entendre et statuer sur une demande d'indemnisation de Madame Anick Lepage, refusée par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'est que mise en cause dans ce litige opposant Mme Lepage à la CNESST et que, malgré les pourparlers de règlement avec les officiers municipaux, la municipalité considère qu'elle ne peut se substituer au Tribunal pour accepter la demande de Madame Lepage à l'effet de modifier les décisions de la CNESST pour reconnaître notamment, la responsabilité de la municipalité, le bien-fondé de la réclamation de Madame, son statut, l'aspect et les effets médicaux;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le conseil municipal avise le Tribunal administratif du Travail, que dans le dossier numéro 1273848-01B -2204, il s'en remet à la décision du Tribunal.

Adopté.

##### **16.10 AUTRE(S) POINT(S) :**

#### **RÉSOLUTION 023-06-551**

##### **16.10.1 PROJET ÉCLAIRAGE SENTIER HALTE**

**CONSIDÉRANT** le projet d'éclairage des sentiers de la halte et le suivi du dossier par le coordonnateur des loisirs;

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil municipal d'éclairer le sentier de la halte au moyen de cordons lumineux;

**CONSIDÉRANT QUE** celui-ci recommande d'éclairer le sentier de la halte en courant continu (électricité);

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le conseil accepte la recommandation du coordonnateur des loisirs soit d'éclairer le sentier de la halte en courant continu (électricité);

**Que** le coordonnateur des loisirs soit mandaté à signer les protocoles d'ententes avec la MRC de Bonaventure pour les subventions disponibles au projet.

Adopté.

**16.11 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été émise.

**RÉSOLUTION 023-06-552**

**16.12 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de M. Sylvain Bourque la séance est levée.

Il est 19 h 47.

Unanimité.

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
(sous réserve de son approbation)**